

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bénédicte DE TOUZALIN, Vice-Présidente.

Présents: Bénédicte DE TOUZALIN, Christine HUU, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Ivain BIGNONET, Nathalie HERSANT,

Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Philippe BIOTEAU, Anne GUICHARD, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE

Absents Excusés: Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à MT. BURR, Cécile COCHY-FAURE donne pouvoir à C. HUU, Nadia MAHITUKU donne pouvoir à B. DE TOUZALIN, Martine LAURENDEAU donne pouvoir à F. DHOTEL, Julien LEMARCHAND donne pouvoir à P. BIOTEAU

Absents:

Convocation par mail du 09/06/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 17

Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois permanents

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de permettre les avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé et la durée hebdomadaire de service.

Une mise à jour du tableau des emplois permanents est nécessaire aujourd'hui afin de permettre un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2026.

La suppression de l'emploi initial sera présentée ultérieurement, à l'occasion de la mise à jour du tableau des emplois qui sera proposée aux membres du Comité Social Territorial.

Le conseil délibère :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu les lignes directrices de gestion des Ressources Humaines adoptées après avis du Comité Social Territorial, Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents ;

Je vous propose de créer l'emploi suivant :

POSTE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES OUVERTS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	MOTIF
Directeur du CCAS	Attachés territoriaux	Attaché Principal	Temps complet	01/07/2026	Avancement de grade

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Bénédicte DE TOUZALIN

Vice-Présidente du C.C.A.S.



Benedicte DETOUZALIN
CCAS Saint Barthélemy d'Anjou
- Vice-Présidente
17 juin 2026

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le



ID : 049-264901992-20260615-D26_026-DE